

AVIS PUBLIC

ORDONNANCE ÉDICTÉE PAR LE CONSEIL D'ARRONDISSEMENT

AVIS PUBLIC est par la présente, donné que lors de la séance ordinaire du 7 novembre 2023, le conseil de l'arrondissement de Verdun a édicté l'ordonnance suivante :

GRATUITÉ DES STATIONNEMENTS DE L'AUDITORIUM DE VERDUN ET DU CHALET DU PARC ARTHUR-THERRIEN DANS LE CADRE DE L'ENTENTE CONCLUE AVEC L'AGENCE DE MOBILITÉ DURABLE

À la séance du 7 novembre 2023, le conseil d'arrondissement de Verdun a décrété :

1° qu'il permettait la gratuité des stationnements :

- Auditorium de Verdun (436) :
2 organismes reconnus pour un total de 4 permis

- Chalet du parc Arthur-Therrien (502) :
3 organismes reconnus pour un total de 6 permis.

2° que l'autorisation visée à l'article 1 est valable pour la durée de l'entente et elle pourra être révoquée, en tout temps, sur un avis de 48 heures.

Cette ordonnance a été édictée en vertu du Règlement sur les tarifs *de l'arrondissement de Verdun* (exercice financier 2023) (RCA22 210013).

Donné à Montréal, arrondissement de Verdun,
le 13 novembre 2023.

Stephanie Zhao Liu (original signé numériquement)

Stephanie Zhao Liu
Secrétaire d'arrondissement